

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2011

BIOÉTHIQUE (Deuxième lecture) - (n° 3403)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par

M. Breton, M. Le Fur, Mme Besse, Mme de La Raudière, M. Beaudouin,
M. Bernier, M. Bourg-Broc, M. Calmégane, M. Carayon, M. Cosyns, M. de Courson,
M. Colombier, M. Decool, M. Diefenbacher, M. Dupont,
M. Flajolet, M. Garraud, M. Gatignol, M. Gosselin, M. Grall,
M. Guilloteau, M. Lett, M. Luca, M. Mariton, M. Christian Ménard,
M. Meunier, M. Myard, M. Nesme, M. Perrut, M. Pinte,
M. Remiller, M. Souchet, M. Vanneste, M. Verchère,
M. Michel Voisin, Mme Branget, M. Raison et Mme Fort

ARTICLE 24 QUINQUIES A

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur les conflits d'intérêts potentiels en matière de recherche biotechnologique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la lumière des mises en garde de certains experts scientifiques et du récent scandale du Médiateur, il semble indispensable que la représentation nationale soit éclairée sur d'éventuels conflits d'intérêts dans ce domaine.